



**Compte-rendu de la séance du  
Conseil Municipal**

**Le Mercredi 18 Décembre 2019  
18 heures 30**

**Étaient présents** : Régis TURC, Maire. Laurence OLIVIER, Gilles BRAJON,  
Christophe CAYROCHE : adjoints.  
Christelle FIRMIN, Isabelle LAURAIRE, Benoît VALARIER, Jean SABATIER.

**Étaient absentes excusées** : Marion CHANEAC et Katia TONDUT.

**Étaient absents** : André BARBAUX, Christophe MOULIN.

**A donné pouvoir** : Noé LAURENÇOT à Régis TURC.

**A assisté** : M. Jean-Claude MOULIN, Président de l'Association Marvejols/Mende.

**Secrétaire de séance** : M. Benoît VALARIER a été désigné conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectés Territoriales.

# Points à l'ordre du jour

## Approbation du compte-rendu du 28.11.2019

### Monsieur le Maire présente l'ordre du jour du 28.11.2019 :

- . Approbation du compte-rendu du 26.09.2019.
- . Examen et vote des PV constatant la mise à disposition des biens et équipements et le transfert des ressources financières à la Communauté de Communes Cœur de Lozère avec la Commune de Badaroux.
- . Examen et vote des conventions de mandat de gestion avec la Communauté de Communes Cœur de Lozère.
- Approbation des rapports sur les prix et la qualité du service d'eau potable 2018 et du service d'assainissement collectif 2018
- Personnel communal : Modification d'horaires
- Demande de subvention par Axel ROUDIL-CORTINAT - saison VTT 2019-2020
- Convention de participation risque prévoyance
- Taux de promotion avancement de grade 2020

### Décisions : Avenant Groupama

Notification du Marché « Vérification des extincteurs et des trappes de désenfumage ».

Monsieur le Maire précise qu'un compte-rendu relatant les échanges de cette séance a été envoyé aux membres du Conseil Municipal.

N'ayant eu aucune observation sur le document précité et joint à la présente délibération, Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil Municipal **du 28.11.2019**.

## **Approbation du montant des charges transférées défini par la CLET pour 2019**

Les dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts régissent les modalités de l'évaluation des transferts de charges.

Conformément aux dispositions en vigueur, la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges s'est réuni le 6 Décembre 2019 afin de chiffrer de manière définitive le montant des transferts pour les compétences transférées au 1<sup>er</sup> Janvier 2019; dont le PV est joint en annexe. Selon la procédure, il convient que notre Assemblée délibérante approuve les propositions faites par la CLET.

Il est proposé :

- **d'approuver** le nouveau montant du transfert des charges tel que défini par la CLET, soit un montant de 28 235.21 €, déterminant une attribution de compensation négative à hauteur de 9 259.82 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide d'approuver** le nouveau montant du transfert des charges tel que défini par la CLET, soit un montant de 28 235.21 €, déterminant une attribution de compensation négative à hauteur de 9 259.82 €.

## **Partenariat Commune de Badaroux et Association Semi-Marathon Marvejols-Mende**

Monsieur MOULIN (Président de l'Association du Marvejols/Mende) propose que les médailles remises aux coureurs lors de la 48<sup>ème</sup> édition portent la photo de la maison natale de Jean Antoine CHAPTAL et qu'un article figure sur le livret de la course, sachant que les portraits des gagnants de la course de l'année antérieure (garçon et fille) apparaissent sur le recto des médailles.

Monsieur Jean-Claude MOULIN sollicite une subvention de 800 € pour cette 48<sup>ème</sup> édition de course.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- D'octroyer le montant de 800 euros à l'association du Semi-Marathon Marvejols Mende pour la 48<sup>ème</sup> édition.
- De rédiger un texte présentant la maison de Jean Antoine CHAPTAL

## Questions diverses

- . Demande d'Isabelle LAURAIRE : Un traçage de passage piéton a été oublié.  
Signaler les passages dangereux sur la route des Bories.

**Clôture de la séance à 19 h 10**

**Le Maire, Régis TURC**